

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Affiché le 18 septembre 2026

Le Conseil communautaire se réunira le

Jeudi 24 septembre 2026 à 19h

Bâtiment « Sologne » place Simone Veil – LAMOTTE-BEUVRON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 25 juin 2026
2. Décisions du Président
3. Urbanisme_ Approbation de la modification simplifiée n°5 du PLU de Lamotte-Beuvron
4. Ressources Humaines_ Création de poste « Chargé(e) de mission PLUI, habitat, mobilités »
5. Ressources Humaines_ Débat sur la protection sociale
6. Finances_ Tarifs entrées piscine au profit du camping SUNELIA de Nouan-Le-Fuzelier
7. Finances_ Convention PACT 2026
8. Finances_ Demande de subvention lecture publique au Département de Loir-et-Cher
9. Finances_ Institution et majoration de la taxe annuelle sur les friches commerciales
10. Finances_ Actualisation des durées d'amortissement des immobilisations
11. Finances_ Renouvellement de la convention « Classes Bleues » entre la CCCDS et la Commune d'Yvoy-Le-Marron
12. Finances_ Convention de groupement de commande entre Portes de Sologne et Cœur de Sologne
13. Eau et assainissement_ Rapports sur le prix et la qualité de service
14. Rapport annuel 2025 de Cœur de Sologne

Pascal BIOULAC
Président

